



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20190925-CONS-AG-19-098
-DE
Date de télétransmission : 02/10/2019
Date de réception préfecture : 02/10/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 25 septembre 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs - Transformations de postes

L'An Deux Mille dix-neuf, le 25 septembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 19 septembre 2019.

PRESENTS : Guy ARMANET Marie-Christine BERTOLUCCI, Valérie BIANCHI, Marie-Dominique CARRIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI ;

ONT DONNE POUVOIR :

Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Jean BIAGGINI	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Pierre-Noel LUIGGI	à	Linda PIPERI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Emmanuelle DE GENTILI	à	Philippe PERETTI
Marie-Hélène VALENTINI	à	Thérèse LORENZI
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Marie-Paule HOUEMER, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI, Etienne PERFETTI

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs - Transformations de postes

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le budget de l'établissement ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant que les postes de travail de Directeur(rice) des Finances et de Directeur(rice) du Développement Economique et Territorial sont actuellement financés par des postes correspondants au grade d'attaché territorial ;

Considérant les motifs évoqués dans le tableau ci-dessous ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 16 septembre 2019 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(A l'unanimité)

De transformer les postes budgétaires comme suit :

N° de poste de travail	Financement actuel (Poste budgétaire)	Nouveau financement (Poste budgétaire)	Motif
PT-00133 : Directeur(rice) des Finances	PB-0133 : Attaché territorial	PB-00330 : Cadre d'emploi des attachés territoriaux	Recrutement d'un attaché principal suite à mutation
PT-00109 : Directeur(rice) du Développement Economique et Territorial	PB-00109 : Attaché territorial	PB-00331 : Cadre d'emploi des attachés territoriaux	Réussite à l'examen professionnel d'attaché principal

Conseil du 25 septembre 2019

OBJET : Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs - Transformations de postes

PRECISE

- Que cette transformation entraîne la création de deux emplois permanents qui pourront être pourvus par des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, et des grades suivants : Attaché, Attaché Principal.
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **02 OCT. 2019**
et publication ou notification
du **02 OCT. 2019**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora M. **GNRAOUI**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification